

Cycle Evaluation des contrats de ville

ETAPE 1 – LE CADRE ÉVALUATIF

Web-ateliers

"Je construis mon cadre évaluatif"

Mardi 08 février 2022

Introduction

Pays et Quartiers de Nouvelle-Aquitaine organise en 2022 un cycle de travaux sur l'évaluation finale des contrats de ville 2015-2022. Il est destiné aux professionnels qui pilotent et mettent en œuvre les contrats sur les territoires. L'objectif de ce cycle est d'outiller les acteurs, de les accompagner à chaque étape de leur démarche évaluative, et de permettre l'échange de pratiques.

Une première grande étape du cycle "Evaluation des contrats de ville" s'intéresse à la construction du cadre évaluatif. Une web-conférence qui s'est tenue le 27 janvier a permis de jeter les bases théoriques et méthodologiques de l'évaluation, ainsi que de s'inspirer de démarches de territoires déjà engagés dans l'évaluation.

Ces web-ateliers de passage à l'action visaient à mettre les participants en situation pratique de construire un cadre évaluatif. En petits groupes, les participants ont travaillé pendant 1h30 sur un support concret proposé par un territoire néo-aquitain. Le travail a porté sur deux grands blocs principaux du cadre évaluatif : le périmètre de l'évaluation (quoi évaluer ?) et la méthode (comment on s'y prend ?).

Ce document reprend de manière synthétique ce qui a pu être travaillé dans trois ateliers. Un quatrième atelier a eu lieu sur un périmètre différent et a permis aux participants de porter des regards croisés sur la démarche évaluative et les différentes manières de l'aborder. D'une manière générale, les échanges furent très riches et témoignent d'une réelle volonté des acteurs d'interroger, à travers l'exercice de l'évaluation, les enjeux de la Politique de la ville à l'échelle de leurs territoires.

Nous souhaitons remercier l'ensemble des participants à ces groupes, et tout particulièrement les équipes des territoires qui se sont portés volontaires pour soumettre un support de travail. Nous espérons que cette séquence aura permis à chacun de s'outiller pour le processus d'évaluation en cours et que ce partage des résultats sera profitable à l'ensemble des acteurs du réseau Politique de la ville de Nouvelle-Aquitaine.

Atelier 1 : Cas de la CA de Saintes.....p.3

Atelier 2 : Cas de la CA Val de Garonne Agglomération.....p.9

Atelier 3 : Cas de la CA du Libournais.....p.15

Contact PQN-A

Laurence LIEGEOIS

Chargée de mission Politique de la ville

laurence.liegeois@pqn-a.fr / 07 56 36 28 14





ATELIER 1

LE TERRITOIRE SUPPORT

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE SAINTES

Grégory DEMAZOIN

Coordinateur du Contrat de ville, Direction des solidarités, CA de Saintes

Virginie JOUSSEMET

Directrice, Direction des solidarités, CA de Saintes

Régis LE GUILLOUX

Délégué du Préfet à la Politique de la ville, Préfecture de la Charente Maritime

Groupe : 10 participants

LE CONTRAT DE VILLE	
Nb de QPV / Nb d'habitants	1 QPV - Bellevue-Boiffiers / 2168 hab.
Date d'entrée en PV	1996 (ZUS)
Grands axes du contrat de ville	<p>Pour la période 2015-2022, les thématiques sont :</p> <ul style="list-style-type: none">● Éducation-Enfance-Jeunesse● Culture – Sports – Loisirs● Participation des habitants - Vie associative - Lutte contre les discriminations● Santé● Accès aux droits● Mobilité – Transport● Sécurité, prévention de la délinquance et accès aux droits● Habitat/logement, rénovation urbaine, cadre de vie● Emploi, Insertion, Formation● Développement économique <p>Pour la période 2020-2022, les enjeux sont de :</p> <ul style="list-style-type: none">● Passer d'une « logique de dispositifs » à une « logique de projet »● Poursuivre les efforts de déconcentration de l'offre sociale de logement et définir une stratégie d'amélioration de l'attractivité résidentielle sur Bellevue● Accompagner la reconversion de l'école Saint Exupéry et améliorer l'image et l'attractivité de l'école Roger Pérat● Conforter les vecteurs et les supports d'animation et

	<p>de régulation sociale</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Renforcer le soutien aux dispositifs visant à favoriser le retour vers l'emploi <p><i>L'enfance, l'égalité entre les femmes et les hommes, la lutte contre les discriminations et le soutien à la parentalité constituent des priorités transversales.</i></p>
Actions structurantes mises en œuvre depuis 2015	<ul style="list-style-type: none"> ● Création d'un city stade ● Mise en œuvre d'une GUSP ● Festival d'art du spectacle ● Recrutement d'un médiateur social ● Reconversion de l'école Saint Exupéry ● Programme de Réussite Educative
Pilotage du contrat de ville	1 comité technique et 1 comité de pilotage par an 1 conseil citoyen
ETP dédiés à la coordination du contrat de ville	0.5 ETP
Remarques complémentaires	Mobilisation importante du droit commun sur la période

LE QPV BELLEVUE-BOIFFIERS

Grandes caractéristiques du quartier	<p>Selon la typologie de l'INSEE de 2018 :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Cadre de vie : quartier HLM de taille modeste dans un environnement mixte de petites unités urbaines ● Cohésion sociale : quartier homogène moins en difficulté, intégré dans un environnement mixte ● Emploi et activités : quartier en décrochage <p>Vu du territoire :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Un taux de pauvreté très élevé (53%), un chômage en hausse et des écarts qui tendent à se creuser avec la ville de Saintes (revenus, chômage...) ● Une population plutôt jeune, avec une monoparentalité et un isolement marqués ● Une surreprésentation des employés et des ouvriers : 29% ● Un décrochage scolaire toujours marqué, une sélection qui s'opère à l'issue du collège ● Des nouveaux arrivants plus jeunes et sensiblement plus pauvres ● Une vie de quartier éloignée du cliché des "cités à problèmes" : climat social apaisé, un attachement au quartier, un maillage social et institutionnel assez dense, des logiques communautaires marginales. ● Un vaste plan de rénovation urbaine achevé en 2017
--------------------------------------	---

L'ÉVALUATION DU CONTRAT DE VILLE

Niveau d'avancement	On démarre juste
Ressources humaines mobilisables Estimation du temps à dédier	Coordonnateur du contrat de ville et délégué du préfet Moins de 10 jours
L'évaluation à mi-parcours	<p>Temps 1 – Elaboration du portrait de quartier de Boiffiers-Bellevue</p> <p>1- Traitement et cartographie des données statistiques disponibles</p> <p>2- Entretiens avec les personnes ressources</p> <p>3- Réalisation de 2 entretiens collectifs avec des habitants</p> <p>4- Croisement et analyse des données / établissement du diagnostic stratégique</p> <p>Temps 2 – Mise en perspective du diagnostic avec la grille d'évaluation</p> <p>Temps 3 – Atelier de restitution et de partage de la démarche</p> <p>Regard porté sur la qualité de l'évaluation : Satisfaisante</p>
Niveau d'ambition / Objectifs visés	<p>On aura réussi si on parvient à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Évaluer le fonctionnement et l'impact du contrat en tant qu'outil • Rendre compte de la mise en œuvre et résultats des actions déployées en ciblant localement les actions ou dispositifs les plus structurants • Éclairer la mobilisation des politiques de droit commun
Volonté de faire appel à un prestataire extérieur ?	Oui, en attente d'un accord de financement

RÉSULTATS DES TRAVAUX

LE CHAMP DES POSSIBLES DE L'ÉVALUATION

- Pilier 1 : Economie et emploi
- Pilier 2 : Cohésion sociale
- Pilier 3 : Cadre de vie
- Pilier 4 : Accès aux droits, valeurs de la République et citoyenneté (et autres thématiques transversales : égalité Femmes/Hommes, lutte contre les discriminations, jeunesse, participation citoyenne)
- Gouvernance et animation du contrat de ville
- Les conseils citoyens

L'IDENTIFICATION DES PARTIS-PRIS DE L'ÉVALUATION

Les éléments suivants ont permis de structurer la réflexion autour des questions évaluatives et des méthodes :

- Parmi l'ensemble des piliers et des domaines à évaluer, la priorité doit être donnée aux éléments suivants : **le pilier cohésion sociale, le pilier cadre de vie, et le thème de la gouvernance/du pilotage du contrat de ville.**
- De manière transversale, le territoire souhaite particulièrement éclairer **la contribution du tissu associatif** qui est très dense et mobilisé sur le quartier, ainsi que **la mobilisation du droit commun** qui a été marquante sur la période.
- **Les ressources du territoire étant limitées pour la réalisation de l'évaluation, il convient d'écarter la piste d'une évaluation dont la clé d'entrée serait la mobilisation du droit commun.** En effet, si cela permettrait d'obtenir une analyse exhaustive et riche des actions menées et fournirait toutes les clés de compréhension des enjeux du territoire, les méthodes paraissent trop lourdes et complexes au regard du temps et des ressources humaines mobilisables par la CA de Saintes.
- Pour élaborer les questions évaluatives, une approche systématique par pilier et thème ne paraissait pas la plus appropriée. Plutôt, **une approche par action (ou domaine) structurante a été privilégiée**, car elle permet de répondre aux attentes du territoire tout en étant cohérente avec les moyens mobilisables dans les délais impartis.

QUOI ÉVALUER ?

L'atelier a permis de traiter trois des éléments prioritaires à cibler dans l'évaluation. Le travail reste à poursuivre pour compléter avec d'autres domaines ou actions le cas échéant.

1. Le volet éducation du contrat de ville

De nombreuses actions et dispositifs ont été déployés dans ce domaine sur la période, dans un contexte où la compétence est détenue par la Communauté d'Agglomération elle-même. Par

ailleurs, les caractéristiques démographiques du quartier (population jeune) renforcent la pertinence de l'évaluation.

Question évaluative n°1 : Les actions mises en œuvre sur le volet éducation ont-elles permis de construire une complémentarité entre les dispositifs ?

Question évaluative n°2 : Comment a évolué l'image et l'attractivité du groupe scolaire Roger Pérat ?

Exemples de critères d'évaluation à mobiliser :

- Mobilisation du droit commun : bilan des éléments structurants et analyse des difficultés rencontrées
- Analyse des partenariats entre les opérateurs permis par le contrat de ville
- Actions déployées attribuables aux appels à projets : bilan des éléments structurants et analyse des difficultés rencontrées
- Evolution des indicateurs de réussite scolaire depuis 2014
- Image du groupe scolaire Roger Pérat

2. Une action structurante : la création du city stade

L'évaluation de cette action permet de couvrir plusieurs piliers et thématiques transversales du contrat de ville :

- Cohésion sociale (pilier 2)
- Cadre de vie (pilier 3)
- Participation citoyenne (pilier 4)
- Jeunesse (pilier 4)
- Egalité Femmes/Hommes (pilier 4)

De plus, évaluer cette action permettra d'aborder à la fois la contribution du tissu associatif très impliqué dans le projet et la mobilisation du droit commun.

Question évaluative n°3 : Quels nouveaux modes de faire ont émergé à la faveur de la mise en œuvre de ce projet de création du City Stade ?

Question évaluative n°4 : Quelle plus-value le projet de City Stade a-t-il permis de créer en matière de cohésion sociale ?

Exemples de critères d'évaluation à mobiliser :

- Analyse des partenariats associatifs générés par l'action : quels résultats ? quels leviers ? quelles limites ?
- Evolution de la place des femmes dans l'utilisation des équipements sportifs
- Participation des habitants au projet : modalités, résultats, analyse des dynamiques créées et des freins
- Modalités de mobilisation du droit commun dans le projet
- Evaluation par les habitants de la mise en œuvre du projet

3. Cadre de vie et habitat : l'attractivité du quartier

Si le climat social au sein du quartier est apaisé et que l'on observe un attachement au quartier, les données indiquent que les nouveaux entrants sont les populations les plus précaires, ce qui

interroge la stratégie globale de l'habitat à l'échelle de l'intercommunalité.
Par ailleurs, la GUSP a été fortement investie et il semble nécessaire de porter un regard évaluatif sur les actions menées et leurs effets.

Question évaluative n°5 : Dans quelle mesure le contrat de ville a-t-il contribué à renforcer l'attractivité résidentielle du quartier ?

Exemples de critères d'évaluation à mobiliser :

- Evolution du peuplement dans le parc social entre 2015 et 2021
- Perception de la qualité de vie dans le quartier par les habitants
- Regard porté par les acteurs du quartier (commerçants, associations, etc.) sur son attractivité

COMMENT ON S'Y PREND ?

Le travail d'élaboration d'une méthode d'évaluation reste à affiner, mais l'atelier a permis d'identifier quelques pistes :

- **Réutiliser autant que possible la méthode de l'évaluation à mi-parcours.** Celle-ci a donné satisfaction dans ses résultats et la méthode employée peut être ré-utilisée.
Actions à mener :
 - Actualiser les outils évaluatifs (questionnaires, trames d'entretiens, support d'animation de séquences collectives, etc.)
 - Se rapprocher du prestataire mobilisé en 2018 pour déterminer s'il peut être re-mobilisé
 - Compléter avec d'autres outils évaluatifs pour couvrir l'ensemble des critères d'évaluation retenus dans le cadre évaluatif
- **S'appuyer sur les données d'observation déjà existantes** (diagnostic synthétique réalisé par le cabinet Compas et PQN-A, SIG Ville)
- **Mobiliser le bailleur social du territoire pour fournir des données sur le peuplement**
- **Mobiliser les acteurs associatifs et le conseil citoyen autour de l'évaluation :**
questionnaires d'évaluation et 1 atelier de travail avec le conseil citoyen



ATELIER 2

LE TERRITOIRE SUPPORT

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE VAL DE GARONNE

Julie VERDES

Chargée de mission Politique de la ville, Val de Garonne Agglomération

Flore POLI

Déléguée du Préfet à la Politique de la ville, Préfecture du Lot-et-Garonne

Groupe : 8 participants

LE CONTRAT DE VILLE	
Nb de QPV / Nb d'habitants	2 QPV : Baylac-Gravette (Marmande), Cœur de ville (Tonneins) 2781 hab.
Date d'entrée en PV	2014
Grands axes du contrat de ville	<ul style="list-style-type: none">• Favoriser la participation des habitants dans la co-construction et la dynamique Conseil citoyen• Maintenir la dynamique emploi et économie• Renforcer les actions d'accompagnement éducatif des familles du territoire• Accompagner la démarche de requalification du quartier NPNRU• Développer l'animation de la vie sociale <p>Pour chacun des 4 piliers, des priorités ont été définies :</p> <ul style="list-style-type: none">• Cohésion sociale : Réapprendre à vivre ensemble, soutenir les familles dans l'éducation des enfants, faciliter l'accès aux droits et à la santé• Economie, emploi : Soutenir l'activité commerciale et la création d'entreprise, favoriser l'employabilité des jeunes et des habitants dans leur ensemble• Cadre de vie : accompagner la requalification de l'habitat existant et diversifier l'offre de logement, engager une restructuration urbaine, maintenir une dynamique de co-construction des projets avec les habitants et renforcer les liens avec les conseils de quartier

<p>Actions structurantes mises en œuvre depuis 2015</p>	<p>Partenariat/Animation du contrat de ville</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mise en place d'une stratégie locale commune de mise en œuvre du CDV - Mise en place d'un AAP annuel commun Etat/Collectivités <p>Pilier cohésion sociale :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Création d'équipements de Proximité : 2 centres sociaux - Création et animation des Programmes de réussites éducatives (puis en fin de contrat structuration d'un projet Cité Éducative pour les deux quartiers) - Animations de proximité favorisant le lien social et l'attractivité du quartier : quartier d'été, animations par les acteurs de l'AAP, animation pour les seniors... - Place des habitants : FPH, conseil citoyen... - Renforcer l'accès aux droits et aux soins (projet autour du numérique : dotation d'ordis, chèques APTIC, Infodroits, tous connectés dans les quartiers...) - Prévention sur le quartier/ projet de tranquillité (mise en place d'éducateurs de rue, caméra...) - Projets sociolinguistiques (Syllabe, Interlangues, Abcd, AFEPT...) <p>Pilier Cadre de Vie :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réhabilitation dans les logements - Programme de rénovation urbaine sur Baylac La Gravette - lien avec les centres villes (projet pistes cyclables, Programme OPAH-RU...) - Créer une zone d'attractivité/d'activité proche du Quartier Baylac La Gravette (tiers lieux CESAme) <p>Pilier développement économique / insertion /emploi :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Actions partenariales pour lever les freins à l'emploi (accompagnement mobilité, relooking, semaine vers l'emploi, cafés emploi, facilitateurs, garde d'enfants...) - Accompagnement à la création d'entreprises - Soutenir l'orientation choisie et accompagner les parcours d'insertion par la formation (projet d'accompagnement à l'orientation Cityschool, Cap sciences, lien droit commun sur la formation, chantiers qualifications nouvelle chance, lien Mission locale...)
<p>Pilotage du contrat de ville / Instances de gouvernance</p>	<p>Agglomération et Etat en partenariat avec les communes concernées Comité technique et comité de pilotage, réunions interservices</p>
<p>ETP dédiés</p>	<p>Pour VGA : 0.6 ETP</p> <p>Pour Tonneins : Réfèrent POVI : 0.2 ETP + Participation directrice du centre social Coordinatrice PRE : 1 ETP</p>

	<p>Adulte relais : 3 ETP</p> <p>Pour Marmande : Référént POVI : + Participation centre social Coordinatrice PRE : 1 Adulte relais : 2 ETP ANRU : 0.25 ETP</p>
--	--

LE QPV BAYLAC-GRAVETTE (MARMANDE) / 1687 hab.

<p>Grandes caractéristiques du quartier</p>	<p>Selon la typologie de l'INSEE de 2018 :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Cadre de vie : quartier HLM de taille modeste dans un environnement mixte de petites unités urbaines ● Cohésion sociale : quartier ségrégué dans un environnement en difficulté ● Emploi et activités : quartier en décrochage <p>Vu du territoire : Le quartier est constitué d'un ensemble d'immeubles collectifs publics des années 1960 sur le modèle des « barres » (résidences la Gravette et Eaubonne) et d'un ensemble bâti de type « faubourg » 19ème en accroche au centre-ville. Il se situe dans le prolongement du centre-ville, mais avec une barrière physique matérialisée par la voie ferrée. Elle sépare les deux résidences d'habitat social que sont l'Eaubonne et la Gravette et produit une division physique des espaces du quartier qui deviennent des divisions sociales.</p>
---	--

LE QPV COEUR DE VILLE (TONNEINS) / 1084 hab.

<p>Grandes caractéristiques du quartier</p>	<p>Selon la typologie de l'INSEE de 2018 :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Cadre de vie : quartier de centre ancien ● Cohésion sociale : petit quartier en grande précarité qui se fond dans son environnement ● Emploi et activités : quartier en décrochage <p>Vu du territoire : Quartier historique de la ville avec une trame urbaine médiévale, dense, au parcellaire étroit. Par son caractère central, le quartier bénéficie des principaux équipements et services publics offerts à l'ensemble de la population tonneinoise. A l'instar de la plupart des centres-villes de petites villes, le centre de Tonneins périclité depuis de nombreuses années. Le bâti ancien se dégrade et favorise l'arrivée de population n'ayant pas les moyens de se loger ailleurs, ni même d'entretenir leur logement. Ce phénomène s'amplifie avec le déclin des fonctions économiques du centre-bourg. Politique globale en cours visant à rendre le quartier plus attractif.</p>
---	---

L'ÉVALUATION DU CONTRAT DE VILLE

Niveau d'avancement	Stade de la réflexion / on démarre juste
Ressources humaines mobilisables et estimation du temps à dédier	1 chargée de mission Politique de la ville + directrice adjointe du pôle développement social 10 jours à consacrer
L'évaluation à mi-parcours	Contextualisation par des données quantitative + évaluation bilan de la gouvernance et des 3 piliers. Regard porté aujourd'hui : satisfaisante mais insuffisante pour construire l'après contrat de ville : évaluation descriptive sur la gouvernance + par pilier des actions menées faisant état de perspectives de déploiements possibles pour mieux répondre aux objectifs.
Niveau d'ambition / Objectifs visés	On aura réussi si on met en lumière des perspectives de « pérennisation » ou de suite à donner pour préparer une éventuelle sortie de la politique de la ville Volonté d'intégration des projets dans le droit commun tout en gardant une attention particulière sur les quartiers
Volonté de faire appel à un prestataire extérieur ?	Non

RÉSULTATS DES TRAVAUX

LE CHAMP DES POSSIBLES DE L'ÉVALUATION

- Pilier 1 : Economie et emploi
- Pilier 2 : Cohésion sociale
- Pilier 3 : Cadre de vie
- Pilier 4 : Accès aux droits, valeurs de la République et citoyenneté (et autres thématiques transversales : égalité Femmes/Hommes, lutte contre les discriminations, jeunesse, participation citoyenne)
- Gouvernance et animation du contrat de ville
- Les conseils citoyens

QUOI ÉVALUER ?

L'atelier a permis d'identifier que les trois des éléments prioritaires à cibler dans l'évaluation sont : **le volet éducation, les freins à l'emploi et la gouvernance et l'animation du contrat de ville**. Les deux premiers domaines ont pu être approfondis durant l'atelier.

Par ailleurs, le territoire souhaite pouvoir utiliser les enseignements de l'évaluation pour répondre à la question suivante : Quelle pérennisation des actions en place et de la dynamique globale si le territoire "sort" de la géographie prioritaire fin 2023 ? La démarche doit donc intégrer une analyse de la mobilisation du droit commun dans les différents domaines évalués.

1. Le Programme de Réussite Educative

Deux centres sociaux sont présents sur les QPV du territoire et interviennent de manière privilégiée sur le volet éducation du contrat de ville, sur le thème de la parentalité et sur le Programme de Réussite Educative (PRE). L'objectif de cette évaluation est de questionner la manière dont les différents dispositifs ont permis de faire émerger de nouveaux processus et modes de faire pour les acteurs.

Question évaluative n°1 : En quoi le PRE a-t-il généré de nouvelles modalités de gouvernance à l'échelle du territoire ?

Question évaluative n°2 : Le partenariat autour du PRE a-t-il permis de mettre en place une logique de construction de parcours permettant de répondre aux besoins des familles ?

Exemples de critères d'évaluation à mobiliser :

- Analyse de l'adéquation entre les actions et les besoins des familles
- Bilan des dynamiques d'acteurs au sein du PRE : recensement des partenariats existants, principaux résultats obtenus
- Qualité du travail partenarial perçue par les parties prenantes

2. L'emploi : la levée des freins

Le principal enjeu de l'évaluation est ici de réinterroger la dynamique partenariale et la mobilisation du droit commun qui est perçue comme limitée par le territoire.

Question évaluative n°3 : Le contrat de ville a-t-il permis de mobiliser le droit commun en

matière de levée des freins à l'emploi ?

Question évaluative n°4 : Quels partenariats le contrat de ville a-t-il permis de mettre en place sur le volet de la levée des freins à l'emploi ? Quelles ont été les limites rencontrées ?

Exemples de critères d'évaluation mobilisables :

- Actions ayant permis la mobilisation du droit commun : recensement et analyse fine de quelques actions structurantes
- Evolution des indicateurs d'accès à l'emploi depuis 2014
- Analyse des dynamiques d'acteurs sur le volet emploi

3. Autres pistes à inclure dans le périmètre de l'évaluation :

- La place des habitants dans les actions déployées (pilier 4)
- Le cadre de vie (pilier 3)
- Une action structurante, le tiers lieu CESAme

COMMENT ON S'Y PREND ?

En termes de méthode, l'atelier a permis de définir les grands principes suivants :

- Mise en place d'un Comité technique et d'un comité de pilotage sur l'évaluation.
- Mise à contribution des partenaires du contrat de ville pour alimenter la remontée des informations
- Nécessité d'un pilotage agile pour éviter l'écueil d'un processus lourd et chronophage
- Cohérence du cadre évaluatif à trouver à l'échelle départementale (3 contrats de ville dans le Lot-et-Garonne)
- Faire appel à l'intelligence collective pour produire les analyses

Parmi les pistes de méthode évoquées, on peut citer :

- Recours à des ressources externes : possibilité de mobiliser un étudiant / stagiaire pour compiler et analyser des données
- Mobilisation de l'existant : données quantitatives disponibles, diagnostic synthétique proposé par PQN-A et Compas



ATELIER 3

LE TERRITOIRE SUPPORT

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS

Patricia BERNARD

Responsable Politique de la ville, Ville de Coutras

Bruno ROY

Chargé de mission Politiques de cohésion sociale, CA du Libournais

Fabienne BARBON

Cheffe de bureau Politique de la ville, Préfecture de la Gironde

Clément MAES

Déléguée de la préfète à la Politique de la ville, Préfecture de la Gironde

Groupe : 15 participants

LE CONTRAT DE VILLE	
Nb de QPV / Nb d'habitants	1 QPV : Quartier du centre (Coutras) 1450 hab.
Date d'entrée en PV	2014
Grands axes du contrat de ville	<ul style="list-style-type: none">• Cohésion sociale (sport, culture, loisirs, éducation), Développement économique, emploi, insertion, Habitat, cadre de vie, tranquillité publique, Valeur républicaine et citoyenneté
Actions structurantes mises en œuvre depuis 2015	<ul style="list-style-type: none">• City stade,• centre de santé hospitalo communal,• Epicerie sociale,• Espace de vie sociale,• logements sociaux (bailleurs),• France Services,• Espace artistique François Cluzet,• Ecole de la 2ème chance,• aires de jeux,• Pôle d'insertion et de formation qualifiante (en cours),• Maison de l'entreprise et de l'emploi et requalification du quartier de la gare, (en cours),• entrée en Réseau d'Éducation Prioritaire (création d'une TPS, Dédoubllement des classes,...),• Plateforme mobilité (auto-école et garage solidaires)
Pilotage du contrat de ville et instances de gouvernance	Pilotage : Etat, Cali, commune de Coutras COPIL, COTECH et groupes de travail

ETP dédiés	0.50 ETP CALI et 1 ETP ville + DP
Remarques	Dynamique partenariale importante au niveau institutionnel et avec les opérateurs locaux Bonne dynamique associative Conseil citoyen présent dès le début, et toujours actif aujourd'hui

LE QPV QUARTIER DU CENTRE (COUTRAS)

Grandes caractéristiques du quartier	<p>Selon la typologie de l'INSEE de 2018 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Cadre de vie : quartier HLM de taille modeste dans un environnement mixte de petite ville • Cohésion sociale : petit quartier en grande précarité qui se fond dans son environnement (peu ségrégué) • Emploi et activités : quartier en emploi dans un environnement en difficulté : taux d'emploi relativement élevé, mais le nb d'emplois recule <p>Vu du territoire : Quartier semi-urbain, au sein de la seconde ville de l'EPCI, traversé par la voie ferrée.</p>
--------------------------------------	---

L'ÉVALUATION DU CONTRAT DE VILLE

Niveau d'avancement	Stade de la réflexion / on démarre juste :
Quelques idées de partis-pris pour cette évaluation	4 COTHEC participatifs planifiés sur l'évaluation avec les partenaires et réflexion sur la façon de donner la parole aux associations locales et habitants (Conseil citoyen, EVS,...) sur la vision qu'ils ont de leur quartier depuis 2015 (idée d'un questionnaire simple afin de recueillir le regard évaluatif sur la participation ...)
Ressources humaines mobilisables et estimation du temps à dédier	Cali/ville/Etat
L'évaluation à mi-parcours	Concertation sur la thématique que la ville avait choisie en termes d'image du quartier « Le contrat de ville comme dynamique partenariale en faveur d'une nouvelle image du quartier du centre de Coutras. Est-il envisageable de la remobiliser pour l'évaluation finale ? oui
Volonté de faire appel à un prestataire extérieur ?	Oui, sur l'analyse quantitative

RÉSULTATS DES TRAVAUX

LE CHAMP DES POSSIBLES DE L'ÉVALUATION

- Pilier 1 : Economie et emploi
- Pilier 2 : Cohésion sociale
- Pilier 3 : Cadre de vie
- Pilier 4 : Accès aux droits, valeurs de la République et citoyenneté (et autres thématiques transversales : égalité Femmes/Hommes, lutte contre les discriminations, jeunesse, participation citoyenne)
- Gouvernance et animation du contrat de ville
- Les conseils citoyens

L'IDENTIFICATION DES PARTIS-PRIS DE L'ÉVALUATION

Globalement, le bilan des actions mises en œuvre dans le cadre du contrat de ville pour la période 2015-2022 est relativement positif. "Tous les feux sont au vert" confirme le territoire. De fait, le parti pris pour cette évaluation est d'aller interroger ce qui *a priori* a le moins bien fonctionné.

QUOI ÉVALUER ?

Les dimensions à évaluer en priorité sont : le pilier développement économique, le droit commun et la participation citoyenne.

1. Le pilier développement économique

L'objectif ici est d'évaluer la capacité des opérateurs de l'emploi à travailler avec les autres acteurs du territoire pour leur faire remonter les données.

Question évaluative n°1 : Dans quelle mesure les opérateurs de l'emploi ont-ils mobilisé leurs propres moyens en faveur des habitants du quartier ?

Question évaluative n°2 : Quelles modalités spécifiques d'accompagnement à l'emploi le contrat de ville a-t-il permis de générer ? Celles-ci étaient-elles adaptées aux besoins des publics ?

Exemples de critères d'évaluation à mobiliser :

- Niveau de mobilisation du droit commun
- Participation des publics aux actions mises en œuvre (capacité des acteurs à mobiliser les publics autour des dispositifs)
- Analyses de quelques partenariats structurants en matière d'accompagnement des publics : freins rencontrés, résultats obtenus

2. Le droit commun

Question évaluative n°3 : Dans quelle mesure les habitants du quartier ont-ils bénéficié du droit commun ?

Exemples de critères d'évaluation à mobiliser :

- Identification d'actions structurantes déployées
- Quantification des bénéficiaires des QPV : analyse des données des opérateurs
- Analyse des jeux d'acteurs et des complémentarités entre dispositifs

3. La participation citoyenne

Question évaluative n°4 : Quelle a été la plus-value du conseil citoyen et des associations dans la dynamique du contrat de ville ? Quels sont les effets observables du fonctionnement de ces instances sur la vie des habitants du quartier ?

Question évaluative n°5 : Le contrat de ville a-t-il permis l'implication des habitants dans la vie du quartier ?

Exemples de critères d'évaluation à mobiliser :

- Principales contributions du conseil citoyen
- Les facteurs de mobilisation et de démobilitation des conseils citoyens et des habitants
- Les jeux d'acteurs les mécanismes du renforcement du pouvoir d'agir
- Perception de la plus-value du conseil citoyen par les conseillers

COMMENT ON S'Y PREND ?

De manière générale :

- Privilégier l'approche "grotte", c'est à dire privilégier 2 ou 3 thématiques en fonction des groupes de travail et des chiffres à disposition
- Mesurer l'impact des actions en se basant sur des indicateurs déjà existants, mais penser aussi à faire du qualitatif en menant des entretiens individuels ;
- Échanger avec les acteurs de l'emploi, de l'éducation : mettre en place des groupes de travail par thématiques en associant les acteurs locaux, les opérateurs, les partenaires institutionnels, les conseils citoyens ;
- Se rapprocher des partenaires pour savoir s'ils ont la visibilité sur les publics cibles des dispositifs de droit commun, notamment les habitants des quartiers ;
- Rendre compte des partenariats visibles sur le territoire ;

A propos de la spécificité de l'évaluation de la participation citoyenne :

- Donner des outils aux conseils citoyens pour participer à l'évaluation ;
- Faire des groupes de travail avec les habitants pour recenser leurs avis, aller les interroger ;
- Interroger la perception des institutionnels et des acteurs du contrat de ville sur les conseils citoyens ;
- Être vigilant à ne pas réduire la participation des habitants au conseil citoyen : il y a aussi les centres sociaux, les MJC, etc ;
- S'appuyer sur le binôme délégué du préfet/chef de projet ville ou EPCI pour légitimer la parole habitante : être présents auprès des habitants du quartier, impulser des actions ;
- Interroger les moyens alloués à la participation citoyenne (mise à disposition de locaux, de matériels, etc).